

Synthèse du Compte Administratif 2020

I - Présentation du Compte Administratif 2020

Plus que jamais en 2020, le Département de l'Indre a continué à se mobiliser fortement pour remplir ses missions efficacement et durablement en donnant une priorité aux urgences du quotidien des Indriens, confirmant son rôle incontournable de garant de toutes les solidarités humaines et territoriales.

Les efforts ont été concentrés au service de nos concitoyens tant dans les domaines de la solidarité envers les familles et les populations les plus fragiles, de l'éducation, des infrastructures, de la culture, du sport, qu'à travers toutes les formes d'intervention et de soutien des acteurs locaux, indispensables à l'aménagement et à l'attractivité de notre territoire.

Notre Assemblée réaffirme sa responsabilité de collectivité de proximité et met en œuvre, avec détermination et exigence, les politiques sociales, éducatives, numériques, la sécurité des habitants de l'Indre, la solidarité avec les territoires et enfin l'attractivité de notre monde rural.

Le Département de l'Indre s'attache à conjuguer responsabilité, efficacité et ambition territoriale par ses investissements robustes, son choix d'une fiscalité avantageuse pour ses concitoyens et sans aucun recours à l'emprunt. C'est avec une exigence accrue de qualité de service public que notre collectivité confirme, de nouveau en 2020, sa volonté et sa détermination à tenir ses engagements au bénéfice de ses habitants.

A - Les chiffres du compte administratif 2020

L'exécution 2020 est le reflet exact des multiples domaines d'intervention de notre collectivité au service du territoire Indrien et de tous ses habitants. Dans ce contexte de crise sanitaire et économique, les efforts ont été poursuivis et les actions engagées en faveur de nos concitoyens consolidées pour faire vivre la notion de double solidarité, humaine et territoriale. Toujours dans ce contexte, notre collectivité a fait le choix de poursuivre ses investissements significatifs pour l'avenir de l'Indre, consciente de son rôle majeur dans la dynamisation de son territoire.

Le budget du Département a été exécuté à hauteur de 85 % avec 239.067.537 € de dépenses réelles dont 193.077.634 € en fonctionnement et 45.989.903 € en investissement, soit un montant de dépenses par habitant de 1.049 €. Le taux d'exécution démontre que les prévisions budgétaires continuent à être estimées au mieux des besoins recensés. Les recettes réelles, exécutées à 100%, s'élèvent à 266.344.210 €, dont 228.550.571 € en fonctionnement et 37.793.639 € en investissement.

L'exécution de tous les budgets confondus (budget principal et budget annexe du Laboratoire d'analyses) s'est traduite en 2020 par la production de 24 014 mandats. Parallèlement, 10 774 titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents débiteurs du Département. 613 virements de crédits ont été saisis et 11 régies suivies.

B - Les grandes masses budgétaires

La structure des ressources 2020

Les recettes réelles de fonctionnement ont évolué positivement principalement en raison de la progression du produit lié aux impôts locaux (Foncier Bâti, CVAE, IFR), à la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et au nouveau fonds national de péréquation des DMTO.

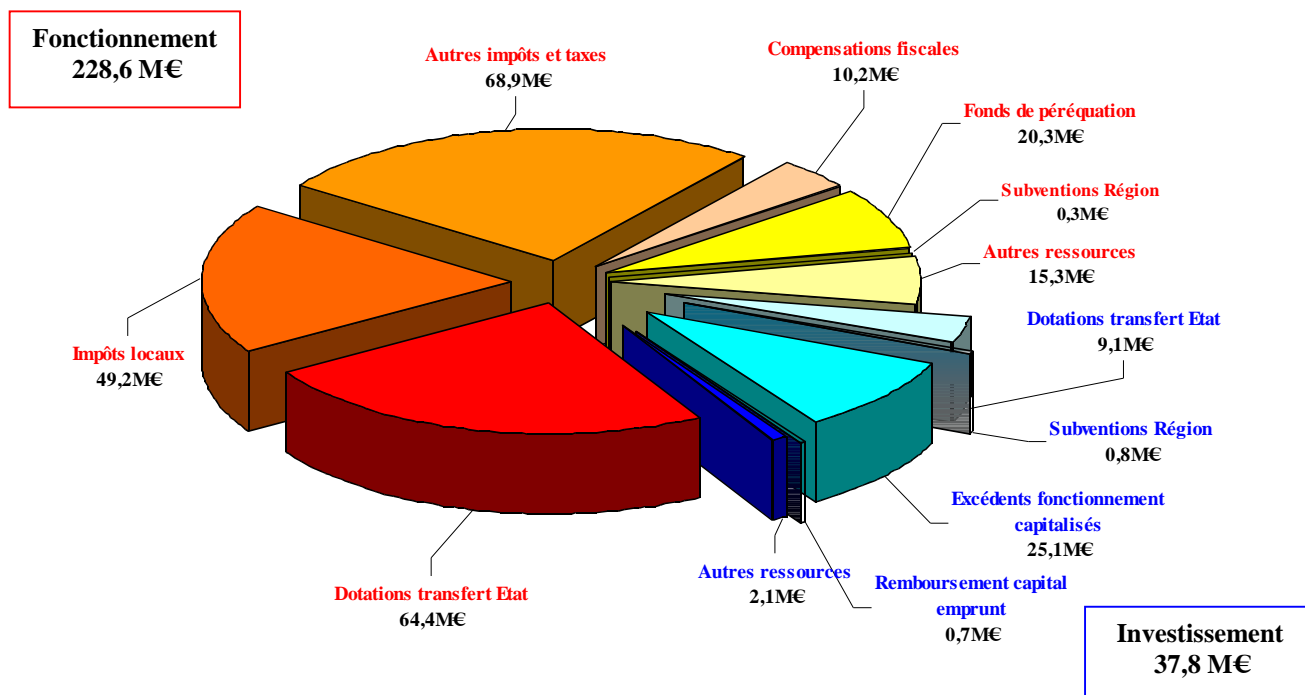
Concernant les impôts locaux, le Département a bénéficié d'une progression du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, compte tenu uniquement de la revalorisation des valeurs locatives puisque sans recours au levier fiscal. 2020 sera la dernière année de perception de cet impôt dynamique compte tenu de la réforme de la fiscalité voulue par l'État, ôtant toute autonomie fiscale aux Départements.

Le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), très volatile et imprévisible, a résisté en 2020 malgré des encaissements mensuels très erratiques compte tenu de la crise sanitaire et économique.

L'Indre a été bénéficiaire net du nouveau fonds national de péréquation des DMTO à hauteur de 13,7M€. Ce nouveau fonds regroupe les trois anciens fonds : le fonds DMTO « historique », le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) présente une évolution de +0,65 % compte tenu de la hausse de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.

Répartition des recettes réelles



Le respect d'un engagement fort du non-recours au levier fiscal

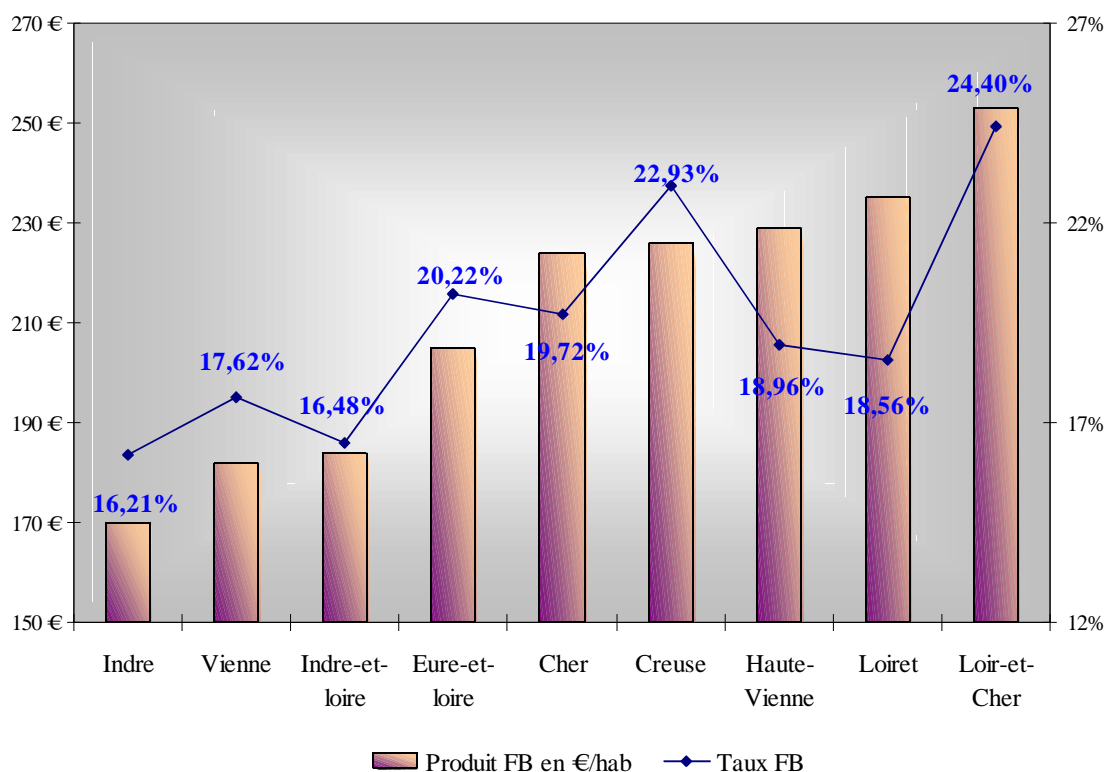
Pour la 17^{ème} année consécutive, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties demeure inchangé à 16,21 %. Au-delà de sa stabilité, notre collectivité conserve sa place de leader en terme de taux le plus bas de la Région Centre-Val de Loire et des départements limitrophes, tout en restant inférieur au taux moyen de la strate de 22,96 % et au taux moyen national fixé à 17,34 %.

Le Département de l'Indre affirme son choix de maintenir le gel de la fiscalité directe afin de ne pas alourdir les charges des contribuables de l'Indre, familles et entreprises, et ainsi de préserver leur pouvoir d'achat et leur compétitivité.

Variation des taux de foncier bâti de 2003 à 2020								
Indre	Eure-et-Loir	Indre-et-Loire	Haute-Vienne	Loiret	Loir-et-Cher	Creuse	Cher	Vienne
0 %	8,55 %	35,55 %	36,56 %	38,57 %	46,85 %	51,95 %	53,41 %	59,18 %

Comparé aux Départements de la Région Centre-Val de Loire et aux Départements limitrophes, l'Indre est le Département qui possède le plus faible produit de foncier bâti par habitant. Ce résultat reflète manifestement l'attachement particulier de notre collectivité à ne pas accroître la pression fiscale pesant sur ses contribuables.

Taux et produit de Foncier Bâti 2019 en euro par habitant des Départements de la région Centre-Val de Loire et des Départements limitrophes



Source : DGCL Comptes des Départements (chiffres clés)

En supplément, le Conseil départemental maintient le taux minimal des droits de mutation à titre onéreux à 3,80% afin de préserver le marché immobilier Indrien. Le Département de l'Indre reste le seul Département de métropole, avec l'Isère et le Morbihan, à avoir fait le choix de ne pas augmenter ce taux alors que les autres Départements appliquent le taux maximal de 4,50%. Dans la même optique, notre collectivité a reconduit l'exonération facultative de ces droits sur les ventes de logements HLM.

2020 : un exercice placé sous le signe de contraintes exigeantes en matière de dépenses de fonctionnement compte tenu de la crise COVID-19

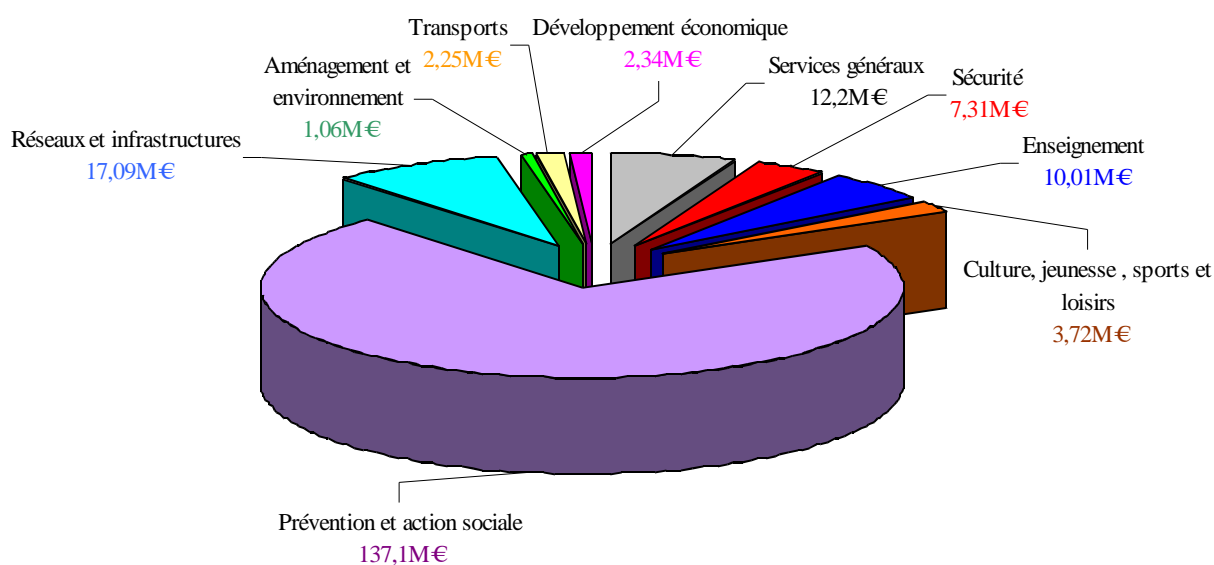
En veillant à maîtriser ses dépenses, priorité qui relève de nombreux efforts de gestion, tout en répondant aux besoins des services de la population, le Département a consacré 193M€ aux dépenses de fonctionnement pour l'exercice des compétences départementales dont le secteur primordial est l'organisation de l'action en matière de solidarité humaine.

L'année 2020, bouleversée par la crise sanitaire et économique, a pour conséquence une forte croissance des dépenses relatives au domaine social, dépenses qui demeurent le coeur de nos missions, qui n'offrent aucune marge de manoeuvre et qui ne sont que trop partiellement compensées.

Dans ce contexte contraignant et incertain, notre collectivité a réaffirmé sa priorité en 2020 : accompagner les habitants de l'Indre tout au long de la vie et répondre à leurs besoins pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être de chacun.

Au-delà de la politique de solidarité humaine, le Département de l'Indre ne renonce à aucun de ses engagements en assumant la diversité des missions qui sont les siennes : maintien et développement d'actions, de services et de politiques publiques volontaristes dans les domaines éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien pour la sécurité de chacun et notre combat contre la désertification médicale.

Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement



Plus que jamais fondamentales, les politiques sociales représentent 71 % des dépenses de fonctionnement. En 2020, le budget qui leur est dédié s'élève à 137M€ contre 133,4M€ en 2019, soit +3,6M€ de crédits supplémentaires

Cette évolution croissante s'observe dans le domaine de l'enfance et de la famille, dans le secteur des personnes âgées et plus fortement en matière d'insertion avec le versement de l'allocation RSA.

Au centre de nos préoccupations, le reste à charge des 3 Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) s'accroît avec un taux de couverture qui se dégrade de façon récurrente.

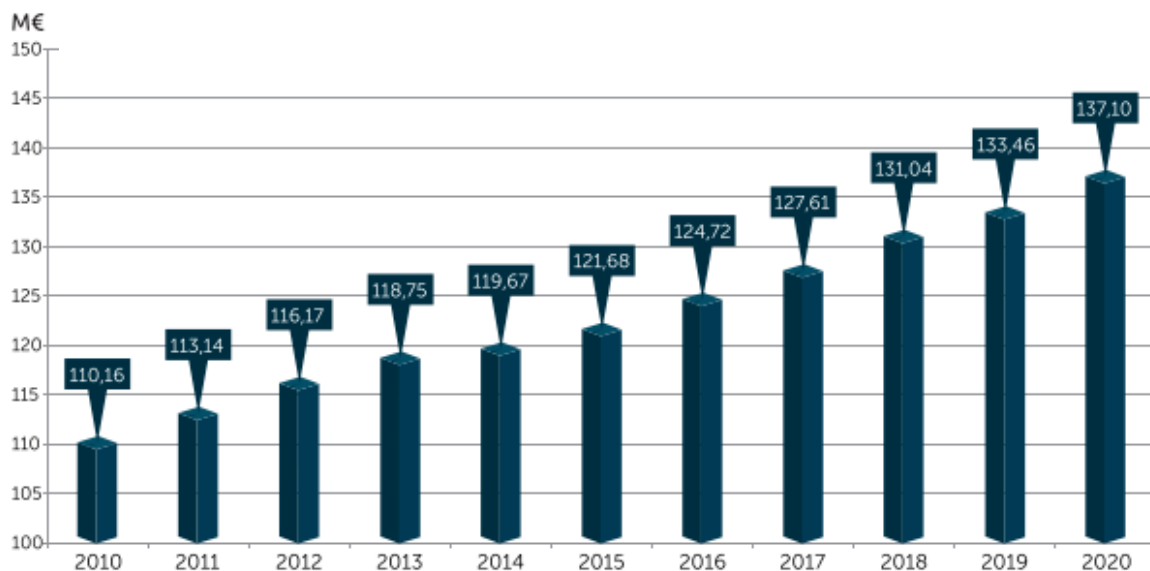
Chef de file de l'action sociale sur son territoire, le Département de l'Indre se mobilise toujours plus et œuvre pour faire vivre la notion de solidarité.

De nouveau, notre collectivité aura pleinement rempli son rôle incontournable dans la protection des populations.

Avec détermination, humanisme et responsabilité, elle est intervenue en faveur des familles fragilisées aux personnes isolées, des plus jeunes aux plus âgés, des personnes en situation de handicap.

2020, marquée par les conséquences de la crise de l'épidémie de COVID-19, voit la croissance des dépenses sociales fortement prononcée compte tenu des dépenses consacrées au secteur du RSA. La forte mobilisation pour l'insertion des personnes en difficulté aura permis de renforcer la lutte contre l'exclusion.

Evolution des dépenses liées aux solidarités humaines



Des investissements considérables pour l'équipement significatif et l'attractivité du territoire

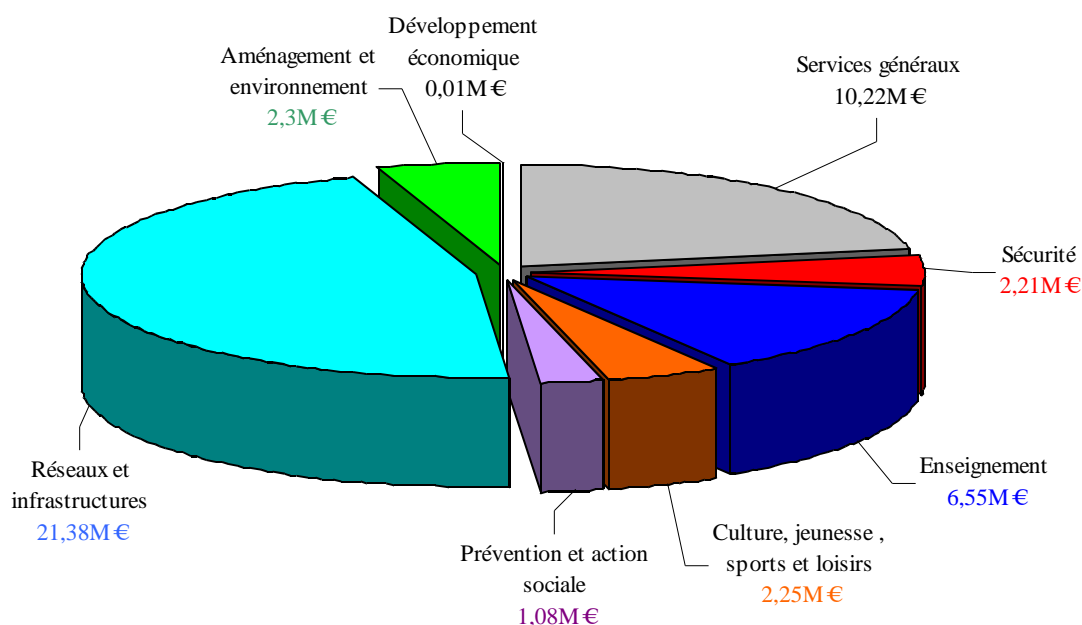
La politique départementale de solidarité territoriale se poursuit en 2020 avec 46M€ mobilisés pour exécuter les programmes d'investissement dans les différents secteurs de compétence. Le Département de l'Indre a renouvelé ses efforts au service des Indriens tant par ses équipements significatifs en matière d'infrastructures routières que dans le secteur bâtementaire participant de ce fait à la commande publique sur laquelle repose la vitalité du tissu économique local, mise à mal par la crise sanitaire et économique traversée en 2020. Notre collectivité confirme sa forte implication dans le secteur de l'enseignement, dans le soutien à l'équipement, à l'aménagement et à l'animation du territoire, dans la sécurité des personnes sans oublier l'important chantier du numérique pour tous.

Les **dépenses d'équipements directs** s'établissent à 27,8M€ consacrés en particulier à la mise en œuvre de notre politique de travaux routiers permettant à tous de se déplacer en toute sécurité, et de travaux dans les collèges pour qu'apprendre dans l'Indre soit une chance pour chacun de nos collégiens.

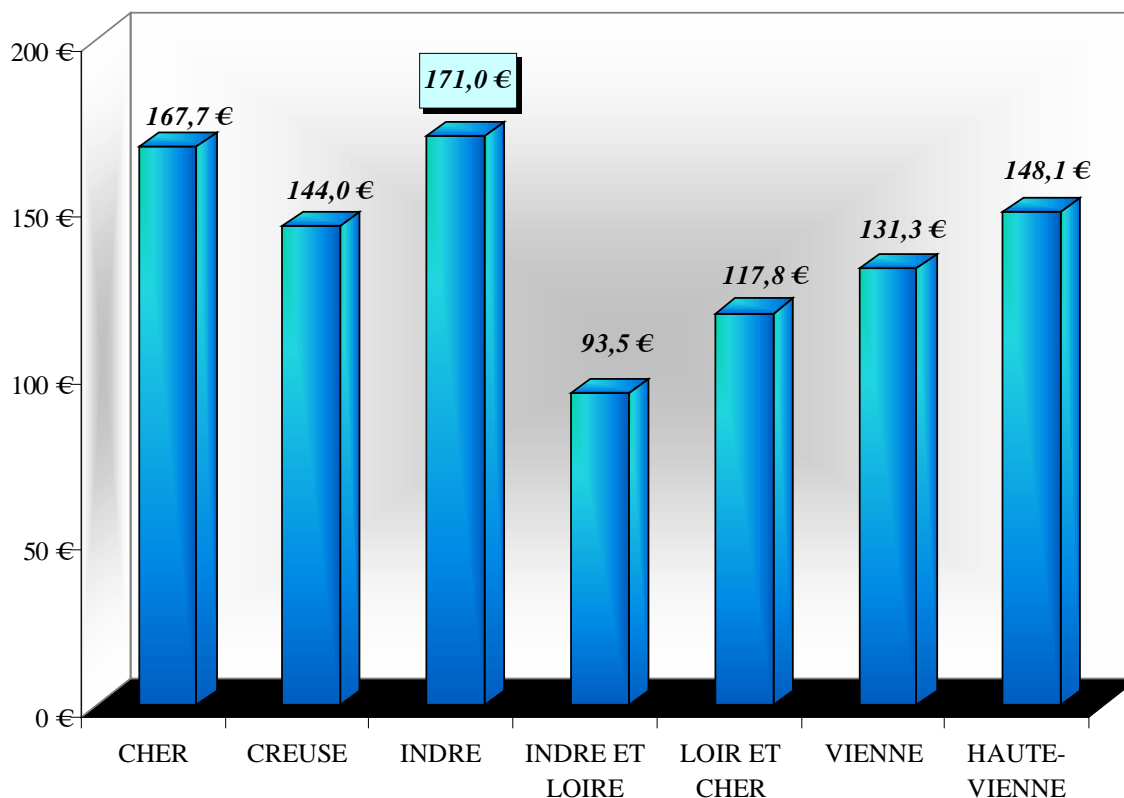
Les **dépenses d'équipements indirects** s'élèvent à 10,5M€. Ce volume de subventions versées volontairement aux différents tiers prouvent notre attachement à soutenir le secteur public tout comme les acteurs privés dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Avec une subvention exceptionnelle d'investissement de 2,2M€ versée au SDIS, le Département intensifie son aide de près d'1M€ pour assurer la sécurité et la protection des personnes et des biens dans l'Indre.

Malgré les contraintes budgétaires et les dépenses croissantes du secteur des solidarités humaines, le Département de l'Indre tient ses engagements et fait des solidarités territoriales une priorité absolue. Il apporte son soutien financier aux projets essentiels au développement de l'Indre et à son avenir, il accompagne les territoires via les différents fonds départementaux et il participe, par sa maîtrise d'ouvrage, à la vivacité de l'économie locale. Ainsi, notre assemblée départementale réaffirme en 2020 sa volonté de rester le premier partenaire des communes et des différents acteurs locaux mais aussi sa détermination à promouvoir l'attractivité du territoire.

Répartition des dépenses réelles d'Investissement



Dépenses d'équipement 2020 des Départements limitrophes de l'Indre en €/hab



Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'Investissement s'élèvent, en 2020, à 37,8M€.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital (à hauteur de seulement 680.413 €) et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute (correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève, en 2020, à 35,5 M€.

L'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement. Le Département, toujours soucieux de ne pas s'endetter afin de limiter les charges de remboursement à venir, parvient à ne pas souscrire de nouvel emprunt sur l'exercice 2020.

La poursuite du désendettement s'observe avec un encours de dette au 31 décembre 2020 qui s'établit à 9,9M€. Ce montant permet de conserver un très bon niveau de solvabilité financière du Département mesurée par une capacité de désendettement de moins de 4 mois.

En 2020, l'Indre reste l'un des Départements les moins endettés de France avec un stock de dette de 43,6 € par habitant.

Le maintien de ratios financiers équilibrés (ratios légaux)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite "loi ATR" et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios de gestion.

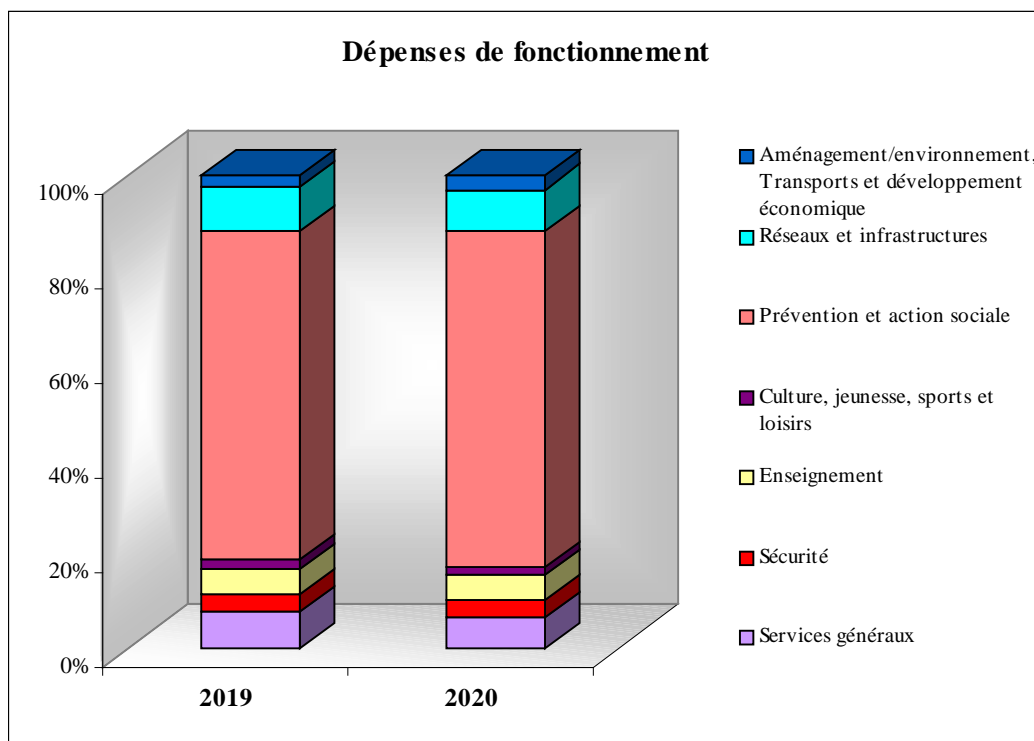
Intitulé	Signification	Valeurs CA 2020	Moyennes nationales (CA 2019)
Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	843,86	882
Produit des impositions directes / population	Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	215,93	287
Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	1002,42	1027
Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	171	103
Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	43,58	495
DGF / population	Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	199,45	128
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	23,62%	21,2 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	84,48 %	91,1%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	17,06 %	10 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	4,35 %	48,2 %

* population totale issue du décret du 30/12/2019 : 227 999 habitants

II - Évolution des dépenses et des recettes

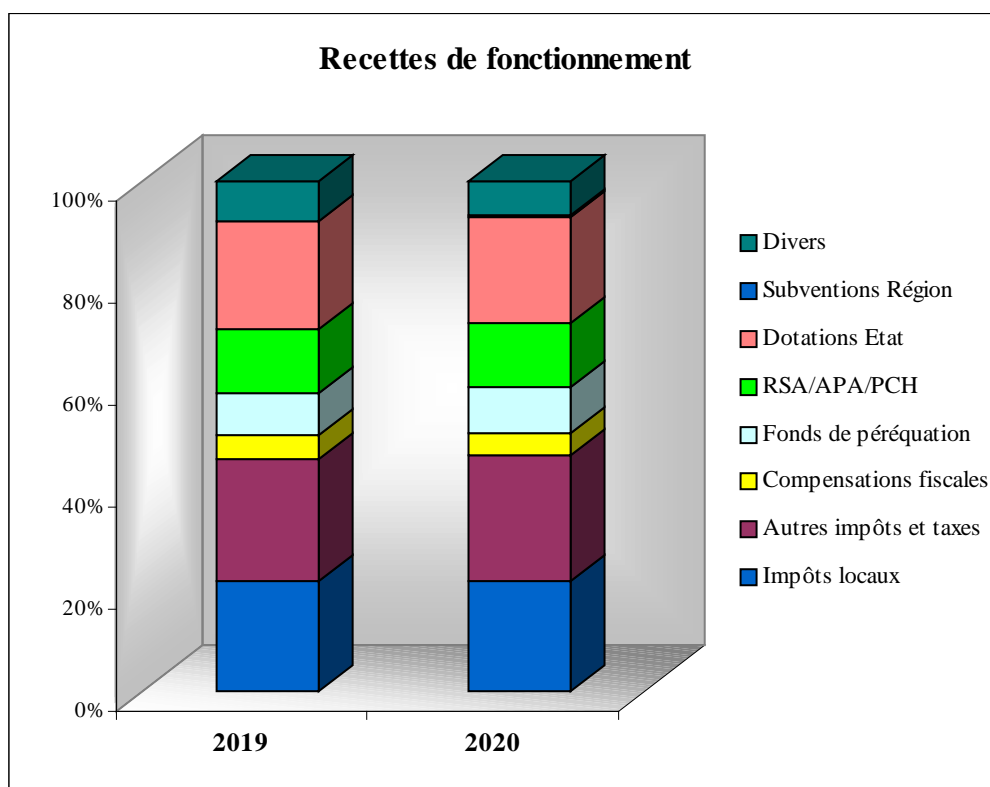
Dépenses de fonctionnement

- 2019 = 191 569 692,96€
- 2020 = 193 077 634,35€



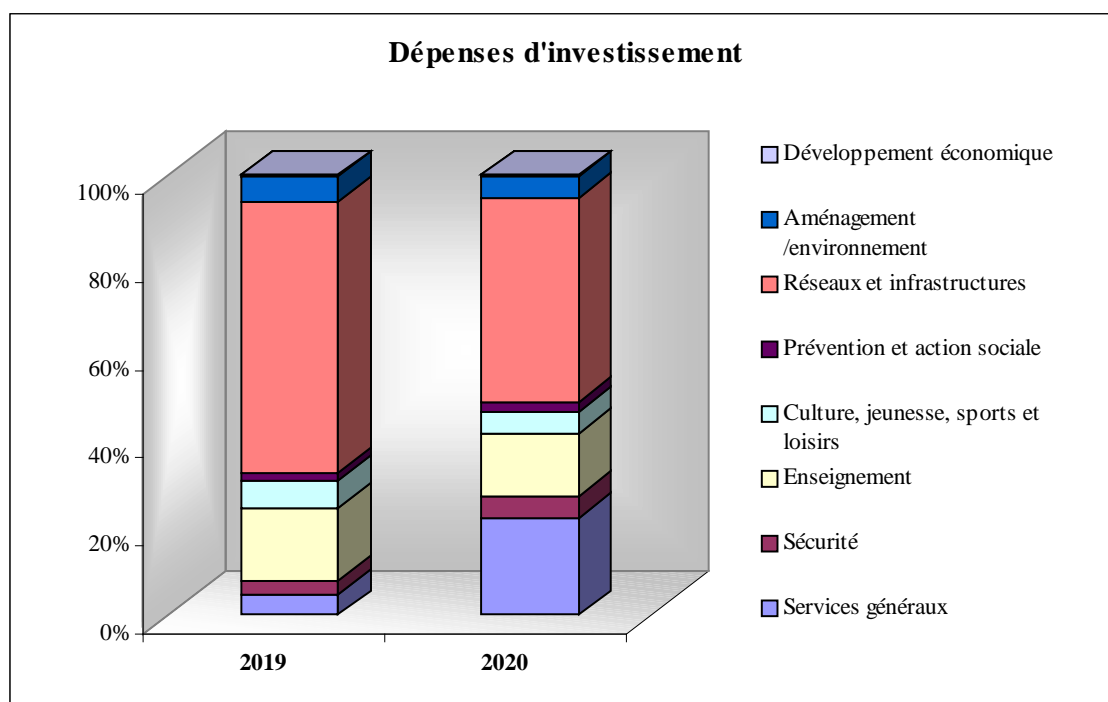
Recettes de fonctionnement

- 2019 = 226 046 097,25€
- 2020 = 228 550 571,46€



Dépenses d'investissement

- 2019 = 49 337 528,34€
- 2020 = 45 989 902,54€



Recettes d'investissement

- 2019 = 29 456 334,95€
- 2020 = 37 793 638,57€

